

le journal des piqueurs

de

le magazine d'informations municipales

Saint-Jean-des-Ollières





Notre pays traverse une crise financière aigüe obligeant l'Etat à prendre des mesures draconiennes de maîtrise des dépenses publiques. Chaque collectivité, qu'il s'agisse de la région, du département, de la Communauté de Communes ou de la Commune, est face à cette même exigence : équilibrer ses recettes et ses dépenses, maintenir un fonds de trésorerie pour faire face aux imprévus, se contraindre à un taux d'endettement raisonnable.

Toutefois, maîtriser ses dépenses ne signifie pas renoncer aux investissements. Au contraire, investir maintenant dans la création d'équipements nouveaux et/ou dans la réhabilitation d'équipements existants est plus que nécessaire pour que SAINT JEAN-des-OLLIERES reste une commune attractive où l'on ait envie de venir s'installer et où l'on ait envie de rester. C'est la raison pour laquelle nous mettons l'accent sur la réhabilitation d'un logement et la rénovation d'une salle des fêtes économe en énergie et offrant tous les équipements nécessaires. Bien sûr, la Commune ne peut pas financer tous ses investissements avec ses seules ressources, elle a besoin d'aides d'autres collectivités ou organismes.

Or, bien souvent, ces aides sont conditionnées ; elles doivent respecter certaines contraintes telles que par exemple l'intégration d'énergies renouvelables ou l'accès aux personnes à mobilité réduite dans le domaine du bâtiment. Cela signifie que nous devons présenter des projets exemplaires pour avoir une chance d'être subventionnés.

Cela sera l'un des enjeux de 2012. Mais en cette période traditionnelle de vœux, à l'aube d'une actualité promettant d'être animée sur les plans politique et économique, je voudrais surtout nous souhaiter une année riche en solidarités, en travail en commun pour continuer à faire avancer SAINT JEAN-des-OLLIERES ensemble.

Jaurai, j'espère, l'opportunité de vous souhaiter à chacun personnellement une excellente année 2012 à l'occasion des vœux du Conseil municipal pour lesquels nous vous invitons autour d'une galette des Rois le samedi 14 janvier à 17h à la salle des fêtes.

Catherine QUEINNEC

SOMMAIRE

Page 4: *L'état civil*

Page 5 : *Le conseil / Le personnel*

Page 6: *CCAS/L'Olliéroise*

Page 7 : *Le Bus des montagnes/La bibliothèque, l'APE, Ciné-Parc*

Page 8: *Commission finance/Commission jeunesse*

Page 9: *Commission cadre de vie et environnement*

Pages 10/11 *Commission voirie*

Page 12: *Les sections*

Page 13: *Commission communale des boisements/Commission assainissement*

Pages 14: *Assainissement/Rappel de la réglementation en matière de construction*

Page 15 et 16 : *Commission bâtiments et petits patrimoines*

Page 17: *Le centre d'intervention de St Jean/Cérémonie du 11 novembre*

Pages 18/19/20/21/22/23 *Les décisions du Conseil*

Pages 24/25/26/27: *Anima'pique*

page 28: *Le Centre d'Ailleurs*

Page 29: *Le Trail des Piqueurs 2012*

Pages 30/31: *la Villa St Jean/Informations ADIL*

Page 32 et 33: *La Communauté de communes de Billom/St Dier*

Page 34: *Calendrier SBA*

LE JOURNAL DES PIQUEURS

Bulletin municipal de la commune de Saint-Jean-des-Ollières. Directeur de la publication : Catherine QUEINNEC. Maquette et mise en page : Serge CHALEIL

Photos: Famille GINOUX, P. HERICOURT, LA MOTRICE, R. BESANÇON, S. CHALEIL, C. QUEINNEC

N° ISSN : en cours Dépôt légal : 4e trimestre 2011. IPNS Tirage : 250 exemplaires.

Prochaine parution Juillet 2012



ETAT CIVIL DEPUIS JUILLET 2011

MARIAGES

- 20/09/2011 *GANDOLFO Stéphane*
et *CORDIER Marie-florence, domiciliés*
«Les Chaux»

- 29/10/2011 *SPÉCIEL Serge et*
GIRARD Eliane, domiciliés « le Chêne Vert »



DÉCÈS :

Ayons une pensée pour :

-01/07/2011 Mme MARTIN Dominique , maison de retraite

-07/09/2011 Mr MUCCHIELLI Jean-Christophe, maison de retraite

-29/09/2011 Mme BUISSON Marie Claudine, maison de retraite

-26/11/2011 Mme BOYER Marguerite, maison de retraite

-le 08/12/2011 M. CHANTEGREL Marcel 87 ans, maison de retraite

. le 14/12/2011 Mme FOULHOUX Marthe 85 ans, chalus

-le 18/12/2011 Mme BILLY Thérèse, 85 ans à la maison de retraite

. le 21/12/2011 M. DAUPHIN Georges 79 ans à son domicile le
Bourg de ST JEAN



LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Catherine QUEINNEC

1er adjoint : Patrick ROESCH, délégué à la voirie et au service technique

2ème adjoint : Laurent ARCHER, délégué à l'assainissement

3ème adjoint : Serge CHALEIL, délégué au cadre de vie et à l'environnement

Nicole CHARFOULET, déléguée aux affaires scolaires

Marie-Jeanne COURET, référant « chantiers d'insertion »

Sandrine HEREDIA, déléguée au patrimoine immobilier

Sabine CROS, Nicole GARDARIN, Bruno JANY et Didier TOUCHE

Informations pratiques

Secrétariat de mairie (Maryline RIBBES)

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h Fermé le lundi

Tel/fax : 04 73 70 90 17 mstjean@wanadoo.fr

Permanence du Maire et des adjoints :

Mme le Maire ou ses adjoints reçoivent les habitants tous les lundi et samedi de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 04 73 70 67 28 ou 06 21 68 08 22.

Site internet :

La municipalité met à votre disposition un site internet : www.saintjeandesollieres.fr . Vous y trouverez notamment des informations relatives aux décisions du Conseil municipal, aux formalités administratives et aux activités se déroulant sur la commune.

Agence postale (Agnès LE PREVOST):

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Tél : 04 73 70 96 72

Nouveaux dans la commune :

Vous êtes invités à venir vous présenter en

Mairie.

PERSONNEL

Formations :

Les agents de la Commune ont un droit à la formation. Cette année, Agnès LE PREVOST (agent administratif et technique) et Maryline RIBBES (agent administratif) ont bénéficié de plusieurs demi-journées de mises à jour de leurs connaissances en matière informatique, comptable et plus spécifiquement en matière postale.

Laurence VERGNE (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) a pu quant à elle suivre deux matinées, organisées à l'initiative de la Communauté de Communes de BILLOM/ST-DIER, destinées à améliorer les pratiques professionnelles dans le cadre de l'accueil périscolaire.

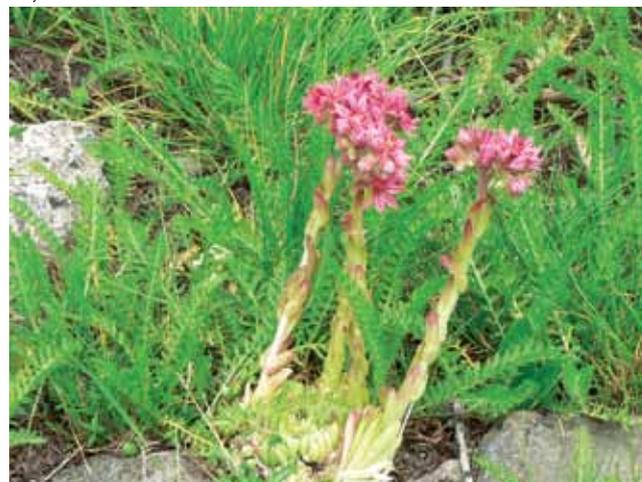
Recrutement d'un salarié en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi :

Depuis janvier, un nouveau salarié travaille au service de la Commune et occupe des fonctions techniques. Il est employé dans la cadre d'un contrat spécifique que l'on appelle un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui permet à la Commune de bénéficier d'une aide financière très importante puisque 90 % du coût de ce salarié est pris en charge par l'Etat.

Il s'agit pour l'instant d'un contrat de 6 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois et d'une durée de 20h par semaine.

Il a pour missions essentielles d'entretenir le bourg, les espaces verts, de réaliser des petits travaux de maçonnerie, d'entretien des bâtiments et plus ponctuellement en collaboration avec l'agent communal, des travaux d'entretien de voirie.

La joubarbe



le journal des piqueurs

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

C. Quéinnec, N. Charfoulet, S. Chaleil, S. Hérédia,
P. Roesch(élus)
M. Dépaillat, C. Drosne, M. Mye et L. Vergne
(habitantes)

FÊTE DES AÎNÉS

Le 10 décembre dernier, les Aînés de la Commune ont été invités par le **CCAS de SAINT JEAN-des-OLLIERES** à partager un moment de partage et de convivialité autour d'un repas. Au menu, petites bouchées apéritives préparées par **Myriam GRASSET (pâtissière bio installée à Chavarot)**, mises en bouche au saumon fumé et au potiron, foie gras et sa compote poire/pomme/cannelle, pintade rôtie sauce aux cèpes, duo de choux à l'ancienne réalisés par **David BARRIERE**, le restaurateur de l'Archou, salade gourmande et ronde des burons d'Auvergne, et enfin mignardises confectionnées par la boulangerie **DESOEUVRES**

Les tables avaient été très joliment décorées grâce au concours de deux habitantes de la Commune, **Myriam PLUVINAGE** et **Sylvette ANGLADE** qui ont travaillé avec des matériaux de récupération et des éléments naturels.

L'OLLIÉROISE

Association loi 1901, créée en 2011.

Elle a pour but d'organiser des festivités dont les bénéfices sont reversés au Centre Communal d'Action Sociale de SAINT JEAN-des-OLLIERES, afin de contribuer à des actions en faveur des Aînés, tel que le repas de fin d'année.

Pour l'exercice 2011, le repas organisé sur la place de l'Eglise le 14 juillet a permis un don de 300 €.

Tous les membres de l'Olliéroise remercient vivement la municipalité, les associations et les habitants qui ont aidé à la réussite de cette fête.

Rendez-vous en 2012 !

Vous souhaitez apporter votre soutien à cette association, prenez contact avec Maryse MYE, présidente au 04 73 70 99 41.



Le repas des Aînés au son de l'accordéon et en dansant

Ce fut un après-midi très chaleureux, ponctué par l'accordéon de **Pierrot HERICOURT et Régis LASTIOLAS**. La municipalité les remercie vivement et souhaite les revoir l'année prochaine ! Les Aînés qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas venir ce 10 décembre recevront un colis de Noël ou bénéficieront d'un bon d'achat auprès des commerçants de la Commune (**boulangerie DESOEUVRE ou restaurant l'ARCHOU**).

Les colis aux résidents de la Maison de retraite

Pour la deuxième année, les résidents de la Villa Saint Jean ont reçu un colis, remis lors d'une petite fête le 13 décembre par les élèves de la classe maternelle de l'école de SAINT JEAN des OLLIERES. La maison de retraite avait sollicité l'intervention de trois choristes qui ont permis aux Aînés et aux enfants de chanter en chœur des chants de Noël traditionnels. C'est toujours un moment émouvant que ce partage entre générations !

Monsieur le **Conseiller général, Gérard CARTAILLER**, était présent, ayant alloué 200 € au CCAS pour participer au financement des colis.

Nicole l'organisatrice du repas du 14 juillet



LE BUS DES MONTAGNES

Ce service de transport à la demande, géré par un Syndicat intercommunal regroupant 9 communes, s'adresse à toute personne en difficulté de déplacement.

Il vous permet de vous rendre : au marché de Billom (voir le calendrier) au marché de Courpière (le 3ème Mardi de chaque mois)

au marché de Saint Dier d'Auvergne (voir le calendrier)

Les calendriers sont disponibles en mairie.

Les prix sont les suivants :

BILLOM ou COURPIERE : aller -simple (6,50€) et aller-retour (10,00€)

SAINT DIER : aller – simple (6,00€) et aller-retour (8,00€)

La Commune participe au fonctionnement en versant au syndicat une cotisation par habitant de 2,50€.

BIBLIOTHÈQUE

Animatrices : Marie-Christine MOULIN, Line PAIN et Agnès PESCHER

Horaires: jeudi de 16h à 18h

samedi de 10h à 12h

Lieu : salles sous la mairie



Adhérente au Parc du Livradois-Forez, la Commune bénéficie d'un programme de cinéma itinérant.

Ce service, effectué par le syndicat du Ciné Parc, prévoit de projeter un film toutes les trois semaines environ dans notre salle des fêtes.

Chaque mois, des programmes sont disponibles dans nos commerces ainsi qu'en mairie.

Tarif : 5,00€ la séance ou 3,00€ pour les enfants de moins de 13 ans. Possibilité de prendre un abonnement pour 10 entrées : 38,00€.

Les prochaines séances sont : les 20/01, 10/02, 2 et 23/03, 13/04, 4 et 25/05, 15/06, 6 et 27/07

Nous vous communiquerons les dates du prochain semestre lors de notre bulletin de juillet.



Bancs de l'école repeints

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Brousse, St Jean-des Ollières, Sugères

Cette année encore l'A.P.E. a rencontré un vif succès durant la journée « Tripe », organisée le 11 novembre au « Centre d'ailleurs » dont nous remercions les responsables et le personnel pour sa disponibilité et sa participation.

Nous remercions également très sincèrement tous les amateurs de « tripe » qui sont venus la déguster et nous donnons rendez-vous à tous les gourmands le 11 novembre 2012, même appétit, même heure, même endroit (en raison des probables travaux à la salle des fêtes).

Voici le calendrier de nos prochaines manifestations :

LOTO : samedi 11 février à Sugères

CARNAVAL : samedi 10 mars à St Jean-des-Ollières

RANDONNÉE : dimanche 1er avril à St Jean-des-Ollières

MARCHE AUX FLEURS ET AUX PLANTS : dimanche 6 mai à Sugères

Tout le bureau de l'association vous dit à bientôt !

Pour tout renseignement :

Sabine Chanimbaud, présidente, 04.73.70.67.18 ou sabine.chanimbaud@orange.fr

Karine Amblard, secrétaire, 04.73.72.22.31 ou karine.amblard@orange.fr



le journal des piqueurs

MERCI AUX HABITANTS

Vous êtes quelques uns à donner un peu de temps au service de la collectivité, soit en tondant et fleurrissant l'espace communal à proximité, soit en entretenant les espaces verts ou élaguant les petits arbustes des parterres du bourg, soit encore en donnant un coup de jeune au Christ sur la place de l'Eglise, soit enfin en repeignant de couleurs vives les bancs et petites chaises de l'école. Un grand merci à tous pour ces initiatives individuelles ou collectives !

COMMISSION « FINANCES »

C. Quéinnec, P. Roesch, L. Archer, S. Chaleil, N. Charfoulet et S. Hérédia (élus)

La Taxe d'Aménager (TA) remplace la Taxe Locale d'Équipement (TLE)

La loi du 29 décembre 2010 a réformé en profondeur la fiscalité de l'aménagement, notamment en créant la taxe d'aménagement. Jusqu'à présent, lorsque vous réalisiez des travaux de construction ou d'agrandissement nécessitant une autorisation d'urbanisme, vous étiez tenus de payer certaines taxes, notamment la taxe locale d'équipement.

A partir de mars 2012, la TLE (taxe locale d'équipement), la TDENS (taxe départementale des espaces naturels sensibles) et la TDCAUE (taxe départementale de conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) seront remplacées par une seule et même taxe : la TA.

Elle porte sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments, mais aussi –et c'est nouveau– sur les installations et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme (par exemple, une piscine ou un parking). Elle comprend une part communale et une part départementale.

Certaines constructions sont exonérées de plein droit (les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration, les constructions dont la surface est inférieure à 5 mètres carrés par exemple), d'autres sont exonérées par délibération du Conseil municipal de chaque Commune (**pour plus de détails, reportez-vous à la page 21 du bulletin**)

COMMISSION « JEUNESSE »

C. Quéinnec, P. Roesch, S. Chaleil, L. Archer, S. Hérédia, N. Charfoulet (élus),

F. Tournemine, S. Ginhoux, A. Charfoulet, J. Pelletier, T. Archer, R et Y Pétrigh, V. Roesch, G. Quéinnec (jeunes)

Une quinzaine de jeunes de la Commune ont décidé de se constituer en association afin de pouvoir se réunir en un lieu approprié et développer des activités en commun. Ils ont choisi la forme juridique de la « junior association ».

Ce dispositif permet à des jeunes de moins de 18 ans, porteur d'un projet, de se regrouper pour le mettre en œuvre dans un cadre offrant une certaine sécurité et avec l'appui d'une personne relais présente dans chaque département. Précision importante, la « **junior association** », malgré sa dénomination, n'est pas une association Loi 1901 ; il s'agit d'un « **label** » permettant de bénéficier de certains avantages :

- l'octroi d'une assurance destinée à couvrir les activités de l'association et tous les problèmes liés à la responsabilité civile des mineurs qui la composent,

- la possibilité d'ouvrir un compte bancaire et de disposer d'un chéquier.

Pour obtenir ce « **label** », il convient d'obtenir une habilitation auprès du Réseau National des Juniors Associations et de verser une cotisation de 10 €.

Les jeunes ont donc constitué leur dossier, rencontré la personne relais sur le département du Puy-de-Dôme et sont dans l'attente de leur habilitation.

En attendant, par un temps particulièrement ensoleillé, ils ont entrepris de débarrasser des objets encombrants et de nettoyer le local mis à leur disposition par le Centre d'Ailleurs à Chavarot dans le cadre d'un partenariat entre ce dernier et la Commune.

La prochaine étape consistera à désherber le petit terrain de golf situé à proximité du local.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les jeunes à l'adresse suivante :

st.jean.ailleurs@gmail.com



COMMISSION « CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT »

R. Vigier, L. Pain, I. Ginhoux (habitantes), S. Hérédia, N. Charfoulet, C. Quéinnec, S. Chaleil (élus)

Poursuite du projet PAB (Plan d'Aménagement du Bourg)

Dans le PAB, présenté publiquement en juin dernier, l'une des actions envisagées est la réfection de ce que l'on appelle la traverse de bourg (voie + accotements). C'est une attente exprimée par nombre d'habitants et cela depuis longtemps. C'est un projet complexe à réaliser car il suppose que le Conseil général soit pleinement associé ; en effet, la traverse de bourg porte sur une route départementale.

En octobre 2010, la municipalité actuelle a pris l'initiative de lancer la procédure, sachant que celle-ci prend en moyenne 3 à 4 ans. Les services routiers du département se sont déplacés pour étudier notre projet afin de le soumettre à la commission spécialisée du Conseil général qui décide si ce dernier le met à son programme ou non. Nous avons reçu une première réponse négative au motif de la vétusté du réseau d'eau potable. Contact a été pris avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIAEP) du Bas Livradois qui lors de son Comité exécutif du mois de décembre a décidé de rénover le réseau. Cette décision très importante nous permet de faire une nouvelle demande auprès du Conseil Général pour qu'il inscrive notre projet dans son programme.

AMÉNAGEMENT À LA GARDE

La commission poursuit sa réflexion sur la création d'un petit espace de stationnement au hameau de la Garde afin d'inciter les visiteurs nombreux à se rendre à pied au site remarquable du Pic de la Garde admirer le point de vue. Le hameau étant également l'un des villages où sont installés des containers collectifs du SBA (Syndicat responsable du ramassage des déchets), il est envisagé de créer un mur en pisé pour masquer ces poubelles. Ce projet est conduit avec l'assistance du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez qui mène une action en faveur du développement du pisé sur son territoire.

Le Parc propose d'« inviter les habitants de la Commune à participer gratuitement à un chantier encadré par un professionnel du pisé. En échange du coup de main sur le chantier, les participants apprendront de nouvelles techniques pour construire et rénover en terre. C'est par ailleurs un moment de convivialité et de bonne humeur qui permet de mieux se connaître et de partager des expériences».

Par ailleurs, la classe primaire de l'école de SAINT JEAN-des-OLLIERES travaille également sur le pisé cette année et il est prévu que les enfants participent à cette création destinée à améliorer le cadre de vie !

CONTAINERS COLLECTIFS TABLEAU D'AFFICHAGE

Les membres de la commission se sont rendus sur le terrain pour repérer quels sont les lieux de rassemblement des containers collectifs dans l'idée de « masquer » ces derniers afin de rendre le lieu plus esthétique.

Ils ont également visité les villages les plus excentrés pour lesquels ils proposent d'installer un tableau d'affichage afin de permettre aux habitants qui n'ont pas pour habitude de se déplacer jusqu'au bourg de pouvoir être informés de l'action municipale et/ou associative.

La réflexion est conduite avec le souci de proposer des réalisations à moindre coût.



La mare du Pic en eau, avec juste des algues mais plus de Lagarosiphons.

le journal des piqueurs

COMMISSION VOIRIE

Jean-Luc Ginhoux, Robert Margerit, Jean-Pierre Mathieu, Christian Pesson, Jean-Pierre Vignal (habitants) P. Roesch, L. Archer, N. Charfoulet, S. Chaleil et C. Quéinnec(élus)

La Commune a cette année fait une large place aux dépenses destinées à améliorer l'état de la voirie communale. Pour plus de clarté, il faut bien comprendre que certaines dépenses sont inscrites au budget en investissement permettant le plus souvent de percevoir des subventions –essentiellement du Conseil Général- et sur lesquelles la Commune récupère une partie de la TVA. Il s'agit de réfections importantes des voies. En revanche, les travaux d'entretien tel que le curage des fossés ou le « bouchage » de trous sont inscrites en fonctionnement et ne font l'objet d'aucune aide financière de quelque collectivité que ce soit.

Réfection des voies :

Comme programmé, la voie du Viallard, très dégradée et très fréquentée a été entièrement recouverte d'un enrobé par l'entreprise BILLET. Restait à stabiliser les accotements. Ce travail sa été réalisé par l'employé communal.

Coût : 24 500 € HT

Subvention : 35 % du montant HT.

En revanche, la réfection de la voie « Chautard » dans le bourg n'est malheureusement pas encore réalisée. En effet, il ne s'agit pas simplement de mettre un revêtement de surface. Il convient également de canaliser les eaux pluviales, véritable fléau sur cette voie, et d'harmoniser cette route avec celle déjà réalisée passant devant l'Archou en y intégrant un pavage. Autrefois et jusqu'aux travaux d'assainissement de 2004, les systèmes existants dérivant l'eau dans les propriétés privées riveraines sur la pente fonctionnaient bien et évitaient une dégradation de la voie. Aujourd'hui, cela n'est plus le cas. C'est la raison pour laquelle nous avons fait appel à un bureau d'études pour mettre au point des travaux répondant aux attentes des riverains.



Chemin fauché avec le nouveau petit tracteur de la commune

Mise en sécurité à La Broussas :

Suite à l'effondrement de la voie dite de La BROUSSAS, des travaux avaient été réalisés par l'entreprise BILLET en 2010. Ces travaux avaient permis de consolider et d'élargir quelque peu la route, mais restait un problème de sécurité évident compte tenu de la pente : risque en cas de verglas qu'une voiture soit précipitée dans le vide.

Nous avons tardé à faire réaliser ces travaux car nous avons déposé une demande de subvention. Celle-ci nous ayant été refusée, nous avons néanmoins décidé de le faire compte tenu de la dangerosité de la voie.

Coût : 5 669,04 €. Entreprise : BILLET

Petits travaux de voirie : Des petits travaux de canalisation des eaux pluviales et/ou de réparations ponctuelles des voies ont été réalisés cet automne à Chavarot, à Artheyre, au Theil, dans le bourg (placette boulangerie) et au Mas du Bost (pour ce dernier village, dans le cadre des travaux d'assainissement).

Coût (hors Mas du Bost) : 25 538,19 € TTC

D'autres interventions sont programmées :

- Ischamps par l'entreprise RENON,
- au Theil, à La Tallerie, aux Paroisses par l'employé communal

Curage des fossés :

Le programme de curage des fossés se poursuit. Nous rappelons que nous prévoyons d'entretenir les fossés sur une période triennale (1/3 tous les ans sur trois ans).

Ont été curés : La Bénardie, les Boules, Les Gats, Le Couderchet jusqu'à La Broussas, Montpommier, Le Viallard, Artheyre.



La Broussas



Les Gats

L'entreprise VANTALON auquel nous faisons appel pour la deuxième année finira son intervention au début 2012 avec les fossés des villages suivants : Le Mas du Bost (partie haute et chemin menant à la station, Chavarot et les Coutades).

Coût à venir : 2,90 €/ml HT sur ~3 000ml

Par ailleurs, l'employé communal est chargé d'apporter de la « pierre » pour niveler certains chemins ou voies d'accès (La Garde, la Chabanne, Chavarot).

Précision : Lorsque la Commune réalise l'entretien des fossés, celle-ci doit se rapprocher des propriétaires des parcelles riveraines pour savoir si ces derniers souhaitent maintenir leurs entrées de pré. Dans ce cas et si l'entrée de pré ne permet pas l'écoulement des eaux, c'est au propriétaire privé de prendre en charge financièrement la fourniture et la pose de la canalisation nécessaire. D'une manière générale, lorsqu'un particulier envisage de réaliser des travaux sur la voirie communale, ce dernier doit demander une permission de voirie. Chemins :

Après avoir dressé un état des lieux des voies communales, la commission « voirie » s'attelle à réaliser celui des chemins afin de pouvoir élaborer un programme d'intervention par ordre de priorité.

Arasement pour des raisons de sécurité de la maison Marrut



DE NOUVEAUX PANNEAUX D'AGGLOMÉRATION.

En application d'une délibération du Conseil municipal du 6 août 2010, le hameau de la Vie s'est vu doté de nouveaux panneaux d'agglomération indiquant que la vitesse est désormais limitée à 50 km/h. Cette mesure avait également été prise en 2008 pour le village de Chavarot traversé par une route départementale très utilisée et bordée par plusieurs maisons habitées par des familles avec des jeunes enfants. C'est une des responsabilités du maire et du Conseil municipal d'assurer la sécurité, notamment routière, sur son territoire. C'est aussi le devoir de chacun de respecter la réglementation.



Serapia Lingua
orchidée présente
sur la commune

DÉMOLITION MAISON EN RUINE AU THEIL

Suite à l'incendie d'une maison au village du Theil, survenu en janvier 2010 et dans lequel le propriétaire est décédé, le bâtiment menaçait ruine. Compte tenu du danger potentiel, une procédure dite de péril imminent a été engagée auprès du Tribunal administratif. M. GANDRILLE, expert auprès des tribunaux, a rendu un rapport constatant l'existence d'un péril grave et imminent et prescrivant la démolition de l'immeuble. Celle-ci est intervenue en décembre.

Coût : 1 313 € TTC pour l'expertise et 2 218,88 € TTC pour le terrassement.

Ces frais, en l'absence d'héritiers connus, ont été pris en charge par la Commune.

le journal des piqueurs

LES SECTIONS

Sur le territoire de la Commune, il existe 26 sections. Hérités de l'ancien régime, les biens de section constituent une spécificité de certains départements de montagne. Ils sont constitués d'immeubles (terrains ou bâtiments : fours, lavoirs, ...) appartenant collectivement aux habitants de telle ou telle partie d'une commune. Dans le langage courant, ils sont souvent qualifiés de « communaux ». Or, il convient de ne pas confondre biens de section appartenant aux habitants d'une partie de la commune et biens communaux appartenant à la Commune elle-même.

Les évolutions des pratiques agricoles, la mise en valeur de l'ensemble des terrains disponibles, la modernisation, ... vont, dans la deuxième moitié du XXème siècle, bouleverser l'usage des biens de section qui vont peu à peu perdre leur vocation ancestrale d'usage collectif pour une mise en valeur beaucoup plus individualisée conduisant ici ou là à des pratiques anarchiques de partage, parfois d'appropriation pure et simple.

A SAINT JEAN-des-OLLIERES, la gestion des sections est assurée par le Maire et le Conseil municipal, car il n'existe aucune commission syndicale. Ceci est vrai pour la gestion dite courante.

Pour les décisions plus importantes, la consultation des électeurs est nécessaire. Ainsi, le transfert des biens de section à la Commune doit donc faire l'objet d'une consultation des électeurs de chacune des sections et l'accord de la moitié des électeurs inscrits doit être obtenu. Il peut y avoir désaccord entre le Conseil municipal et les électeurs. En ce cas, la décision est tranchée par arrêté motivé du Préfet.

Aux fins de simplifier la gestion de ces biens, la municipalité a par délibération du 14 mai 2011 décidé de mettre en place une procédure permettant un changement de destination des biens de section pour les intégrer dans les biens communaux. Le Conseil municipal a cependant souhaité que cette procédure soit démocratique, même s'il pouvait opter pour une solution autoritaire d'ailleurs choisie par certaines communes voisines.

La consultation des électeurs concernés se déroulera un dimanche et prendra la forme d'un « référendum » au terme duquel chaque section aura à se prononcer pour une déclassification des biens pour les intégrer dans les biens communaux ou un maintien en section.

Si l'accord de la moitié des électeurs inscrits est obtenu, une délibération du Conseil municipal entérinera le vote et le projet pourra se concrétiser. La Commune doit en effet malheureusement gérer beaucoup trop de conflits liés à l'appropriation ou à l'utilisation de certains biens de section. Des situations en l'état contestables mais qui existent depuis des décennies pourront ainsi plus aisément faire l'objet de régularisations. Cela ne signifie pas pour autant, en cas de déclassification, que tous les biens seront alors susceptibles de faire l'objet d'une appropriation particulière.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration et mentionnera :

- les biens susceptibles ou non de faire l'objet d'une appropriation particulière ;
- les critères à privilégier par ordre de priorité pour les candidats à l'acquisition d'un bien de section devenu communal ;
- les critères de détermination du prix ;
- la prise en charge des frais liés à la régularisation des documents et actes nécessaires aux éventuels transferts de propriété. Ce cahier des charges sera élaboré en concertation avec la commission communale relative aux biens communaux et sera validé par le Conseil municipal. Avant la consultation, la municipalité invitera les habitants à une réunion publique pour expliquer la démarche et répondre aux questions éventuelles.

Précision : la municipalité traitera avec une attention particulière la section du Theil car certaines parcelles contiennent du basalte et sont exploitées par une entreprise privée. A ce titre, l'exploitant doit une redevance qui tienne compte des capacités extractives et de l'utilité particulière du bien.



«COMMISSION» COMMUNALE DES BOISEMENTS»

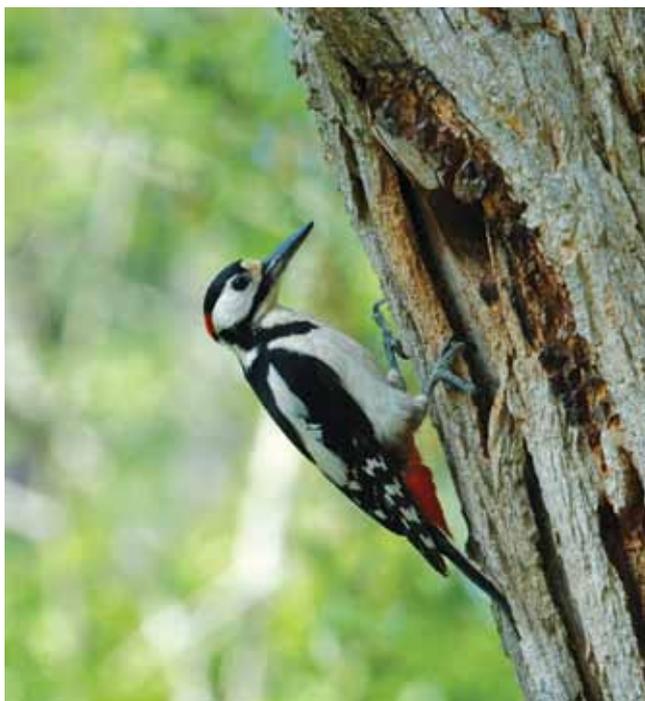
C. Quéinnec, B. Charfoulet, S. Chaleil, L. Archer, M-J Couret, J. Vincent, Y. Vincent, A. Piotet, D. Champeix, M. Dépaillat, D. Drosne, M. Duvert, P. Pain, J-P Mathieu et H. Dauzat .

L'enquête publique sur le projet de réglementation des boisements s'est déroulée comme prévu du 27 juin au 27 juillet 2011. Cette enquête a donné lieu à une seule observation sur la Commune de ST JEAN-des-OLLIERES. Le projet a été modifié pour donner une suite positive à cette remarque et le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal prendra au mois de janvier une délibération afin d'émettre à son tour un avis, étape nécessaire avant que cette nouvelle carte des boisements ne devienne définitive.

Si vous êtes intéressé par connaître la qualification de votre ou vos parcelles (boisement interdit, boisement réglementé ou boisement libre), vous pouvez consulter la carte provisoire du zonage directement à la mairie de ST JEAN-des-OLLIERES.

Pic épeiche



Station 4

COMMISSION «ASSAINISSEMENT»

N. Batisse, M. Dunat, M. Gognaud, C. Pesson, C. Touche, J-P Vignal (habitants)
L. Archer, S. Chaleil, C. Quéinnec(élus)

MAS DU BOST

FIN DES TRAVAUX & MISE EN SERVICE

Les travaux de création du réseau et de construction de la station d'épuration se sont terminés comme prévus durant l'été. La municipalité s'est ensuite assurée de la bonne coordination avec les travaux d'enfouissement des réseaux électrique (décidés par le SIEG - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme) afin de trouver un interlocuteur unique pour la réfection de la voirie sur l'ensemble du hameau.

Après plusieurs phases de contrôle (passage de caméra et étanchéité des réseaux, fonctionnement du poste de relèvement, conformité électrique, ...) la réception des travaux a pu avoir lieu le 14 novembre. Les habitants pouvant ensuite réaliser la partie privative de leur raccordement afin de diriger leurs effluents vers la station pour y être traités puis rejetés dans le milieu naturel. Préalablement, une journée «portes ouvertes» a été organisée afin que l'ensemble des habitants de la commune puisse venir découvrir et comprendre le fonctionnement de ce nouvel équipement communal. A cette occasion, et afin de clarifier les responsabilités et obligations en matière d'assainissement collectif, la municipalité a rédigé et remis à un règlement de service.

le journal des piqueurs

ASPECT FINANCIER (en € TTC)

MAITRISE D'ŒUVRE :	25 151,88 €
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT :	195 351,98 €
STATION D'ÉPURATION :	106 385,13 €
FRAIS ANNEXES :	13 037,97 €
(Branchement EDF, Eau, achat terrain, reprographie, contrôle étanchéité, ...)	

	339 926.96 €

Subventions : Agence de l'Eau : 84 676 € HT
Conseil Général : 69 920 € HT

FONCTIONNEMENT

La station du Mas Du Bost est dimensionnée pour traiter les eaux usées de 70 usagers soit 10.5m³/jour.

La filière de traitement est constituée de 2 étages verticaux de FILTRES PLANTES DE ROSEAUX.

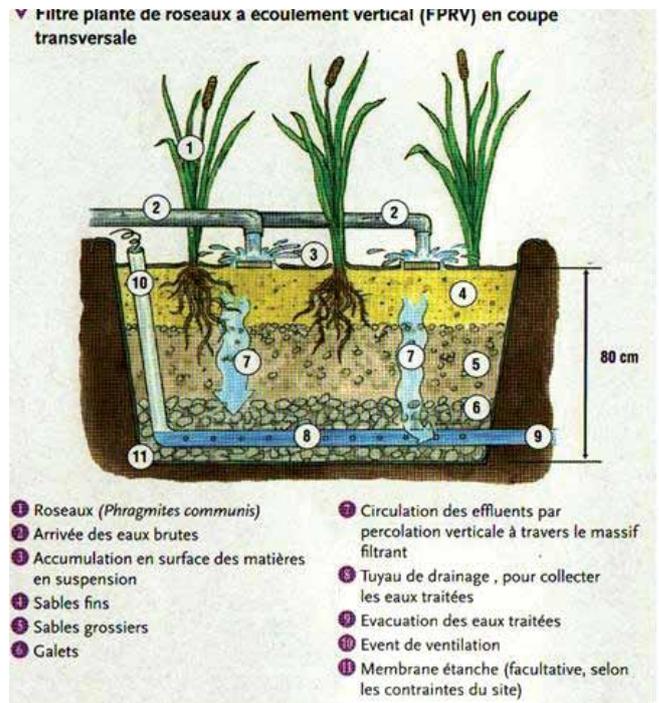
L'épuration est ainsi assurée par des bactéries et micro-organismes qui sont présents dans le matériau filtrant du massif. Les végétaux percent la couche des dépôts limitant le colmatage de surface, et facilitent l'infiltration des effluents vers le filtre à sable (support des bactéries). Les eaux épurées sont ensuite rejetées dans un collecteur DN 200 le long du chemin communal qui rejoint ensuite le ruisseau de Plassat.

Le THEIL

Les travaux du Mas Du Bost arrivant à terme, nous avons repris un dossier en sommeil depuis la délibération du 29 mai 2009 choisissant le bureau d'étude GEOVAL comme maître d'œuvre. Les contacts ont été renoués et le marché signé.

Des techniciens et géomètres sont venus début octobre faire des relevés topographiques afin de réaliser le dossier projet.

Ce dossier sera ensuite présenté publiquement aux habitants du Theil durant l'hiver et permettra à la municipalité de solliciter en 2012 les partenaires financiers pour connaître le montant des aides et ainsi monter le plan de financement.



RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION :

La municipalité rappelle que toute construction ou agrandissement, même de faible superficie, doit préalablement faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire). Nous précisons qu'une régularisation a posteriori n'est pas automatique ! Pour en savoir plus, prenez contact avec le secrétariat de mairie.

ARBRE DE NOËL

Peut-être avez-vous remarqué à l'entrée du bourg un sapin d'environ 5 mètres joliment décoré ? **Merci à Clovis RODHILLAT**, habitant du Theil, pour avoir très gentiment coupé cet arbre qui depuis de longues années se développait dans son jardin et nous en avoir fait don.

COMMISSION «BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE»

N. Batisse, M. Gognaud, J-P Mathieu, Y. Tourne-
mine (habitants)

S. Hérédia, P. Roesch, C. Quéinnec (élus)

Ca y est, nous y sommes.

Après un premier appel d'offres ayant permis de valider seulement 3 lots sur 11, la municipalité a relancé un second appel d'offres en octobre. Les architectes ont assuré une visite de chantier pour mobiliser un maximum d'entreprises. L'ouverture des plis de ce deuxième appel d'offres a eu lieu le 7 novembre dernier. L'analyse des offres est terminée, le conseil municipal a statué en décembre sur le choix des entreprises retenues.

Les lots 5 « menuiseries extérieures » et 7 « plâtrerie, isolation, peinture » sont déclarés infructueux au vu de leurs propositions qui dépassent très largement l'estimatif des travaux par l'économiste. Un troisième appel d'offres pour ces deux lots est lancé pour un dépouillement début 2012. Les travaux de rénovation pour le bâtiment de la poste débuteront en janvier 2012. Il abritera à terme un logement type 4 pour une nouvelle famille et la bibliothèque aux normes d'accueil du public.

Projet de rénovation salle des fêtes/ classe/cantine

Depuis le début de l'année 2011, la municipalité travaille sur le projet de réhabilitation de l'ensemble bâti salle des fêtes/classe primaire/cantine/logement. Un projet d'importance pour les habitants et les élus.

En mars, le conseil municipal (10 élus présents, 9 voix pour) valide le cahier des charges de l'étude de faisabilité et lance l'appel d'offres pour choisir un architecte. Le cabinet d'architectes choisi, à l'unanimité, lors du conseil municipal en mai (7 élus présents et 1 représentée) se trouve être le même que pour le bâtiment de la Poste, à savoir Verts Tiges. L'objet de cette étude de faisabilité est la rénovation du bâtiment «salle des fêtes» de façon rationnelle et ainsi obtenir une salle polyvalente digne de ce nom avec, notamment, cuisine, sanitaires et rangements.



Comme pour le bâtiment de l'ancienne Poste, la commune privilégie l'utilisation de matériaux sains et les économies d'énergie. La mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera intégrée bien évidemment au projet, pour la salle des fêtes, mais aussi pour la classe primaire et la cantine. Fin juillet, les architectes ont présenté aux 8 élus présents et aux pompiers, 3 scénarii de rénovation de l'ensemble bâti et de création d'une nouvelle salle des fêtes. Leurs projets ont porté à discussion, confusion et certaines propositions étaient volontairement perturbantes. Leur objectif était de créer des échanges pour définir concrètement un projet commun. La commune a confirmé son souhait de rénover la salle des fêtes actuelle avec une extension sous le préau existant. La présentation de l'esquisse finale a eu lieu le 30 octobre dernier. Seuls 6 élus étaient présents ; mais en compagnie de la directrice de l'école, de l'employée communale de la cantine, d'un représentant du SDIS, ils ont pu faire avancer le projet. L'isolation par l'extérieur, préconisée pour les économies d'énergies et l'atteinte du niveau énergétique validé lors du cahier des charges en mai dernier, ainsi que le respect de la surface, déjà étroite, de la salle des fêtes actuelle est à l'étude avec les architectes des bâtiments de France.

La présentation du projet final qui devait avoir lieu le 15 décembre dernier a finalement été remplacée par une réunion de travail avec l'ensemble des utilisateurs (associations, école, employée communale de la cantine), les pompiers et la commission bâtiment. 7 élus étaient présents ainsi que l'architecte du Parc. La présence du Lieutenant-colonel BERNARD a permis de clarifier les besoins des pompiers en termes de surface. L'emplacement de la chaufferie devra donc être modifié. Cette soirée fût riche en échanges avec les participants et devrait susciter de futures réactions « à froid ».

Comme nous l'avons précisé, c'est un projet d'importance pour la commune qui mérite toute la concertation possible.



le journal des piqueurs

COMMISSION «BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE»

Réfection des murs intérieurs du cimetière

Les murs séparant l'ancien et le nouveau cimetière étaient en train de s'écrouler sur les concessions, en particulier celui de la partie basse. Il était urgent d'intervenir car le mur s'affaissant, les pierres tombales étaient elles-mêmes menacées... La décision avait été prise dès l'été 2010, mais comme souvent, les artisans étant très pris, les travaux n'ont pu intervenir qu'en novembre dernier.

Ils consistaient non seulement à faire des réparations ponctuelles mais surtout à protéger les murs par la pose de tuiles dans le sens de la pente pour permettre l'écoulement des eaux de ruissellement.

Cela ne posait aucune difficulté concernant la partie haute qui est très en pente ; en revanche, la partie basse connaît peu de gravité. La solution technique aurait consisté soit à l'abaisser de façon considérable, voire à le supprimer purement et simplement mais de nombreuses pierres tombales étant apposées, voire scellées sur le dit mur, cela s'avérait impossible, soit à l'inverse à surélever progressivement le mur pour augmenter la pente, mais cela aurait été très inesthétique !

Coût : 12 762,51 € TTC

Subvention :

Entreprise : Montalien

Rénovation des bâtiments communaux :

La réfection des escaliers du presbytère abritant les logements communaux, ainsi que la réfection des toitures des deux petits bâtiments situés à l'entrée du bourg (bascule et remise du corbillard) n'interviendront qu'au premier semestre 2012.



Remise aux normes de l'hôtel-restaurant l'Archou :

Le bâtiment abritant l'hôtel-restaurant l'Archou appartient à la Commune. Cette dernière, conformément à ses engagements lors de la conclusion du bail commercial concédé à l'actuel gérant, prendra à titre exceptionnel à sa charge la remise aux normes « sécurité incendie » exigée par la Commission de Sécurité réunie en 2006.

Coût :

Entreprises intervenantes : SAIE (M. CUBIZOLLE) et l'entreprise J-L DUCHER.

SAPEURS POMPIERS CENTRE D'INTERVENTION de SAINT JEAN DES OLLIERES
SECOURS à VICTIMES
PLAIE BLESSURES
MALAISE
ACCIDENT DE LA CIRCULATION
ACCOUCHEMENT
OUVERTURE DE PORTE
ASCENSEUR
T.S.
ARRET CARDIAQUE
SOUS TOTAL SECOURS A VICTIMES
INTERVENTIONS DIVERSES
HYMENOPTERES
FEU DE CHEMINEE
FEU DE MAISON / BATIMENT
CHUTES ARBRES VOIE PUBLIQUE
AUTRES FEUX OU DIVERS AUTRES
INONDATIONS
SOUS TOTAL INTERVENTIONS DIVERSES
TOTAL
TOTAL SUR 5 ANS

LE CENTRE D'INTERVENTION DE SAINT JEAN DES OLLIERES

Les Sapeurs-Pompiers du Centre d'Intervention de Saint Jean des Ollières ont fêté la Sainte Barbe au Restaurant l'ARCHOU autour d'un repas convivial et dans une ambiance agréable le samedi 3 décembre 2011, en présence de **Mme QUEINNEC** Maire de Saint Jean des Ollières et de **M. CHALEIL** adjoint, de **Mme LEGRAND** Maire de Brousse accompagnée de son mari, de **Mme CONSTANTY** Maire de Fayet le Château (son mari étant excusé), et de **M. CARTAILLER** Conseiller Général et Maire de Saint Dier d'Auvergne. Ils les remercient vivement de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent au dévouement des sapeurs-pompiers du Centre.



Cérémonie du 11 novembre 2011 Photo P. Hericourt



Le Président de l'Amicale du Centre d'Intervention de Saint Jean des Ollières et tous les sapeurs-pompiers remercient les habitants de leur générosité lors du passage des calendriers 2012 et souhaitent à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2012. Ils restent à la disposition de l'ensemble de la population»

SAINT JEAN DES OLLIERES					BROUSSE					FAYET LE CHÂTEAU					TOTAL				
2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011 au 3 décembre	2007	2008	2009	2010	2011 au 3 décembre
4	1	2	4	7	2	2	3	5	3	1	1	2	2	4	7	4	7	11	14
3	9	6	5	7	1	8	4	2	2	1	2	1	2		5	19	11	9	9
3		3	2		1	3		1	2	1		1	1	1	5	3	4	4	3
	1														0	1	0	0	0
		2	4		2	1	1	1	1						2	1	3	5	1
2			1	1		1									2	1	0	1	1
	1		4		2	1									2	2	0	4	0
3	1		1	2		2									3	3	0	1	2
15	13	13	21	17	8	18	8	9	8	3	3	4	5	5	26	34	25	35	30
11	9	23	16	25	3	6	15	9	12	1	2	8	2	3	15	17	46	27	40
1	2	1	1	1	3	2	2	2							4	4	3	3	1
1		1	2		1			1			1				2	1	1	3	0
	2		1			4	1								0	6	1	1	0
4	3	1	2			1		2	1						4	4	1	4	1
				1			1	1					1		0	0	1	2	1
17	16	26	22	27	7	13	19	15	13	1	3	8	3	3	25	32	53	40	43
32	29	39	43	44	15	31	27	24	21	4	6	12	8	8	51	66	78	75	73
SAINT JEAN DES OLLIERES valeur au 3 décembre 2011					BROUSSE valeur au 3 décembre 2011					FAYET LE CHÂTEAU valeur au 3 décembre 2011					TOTAL sur 5 années valeur au 3 décembre 2011				
187					118					38					343				

le journal des piqueurs

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 6 août 2011

Membres présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole et COURET Marie-Jeanne

Membres absents : GARDARIN Nicole, TOUCHE Didier et JANY Bruno

Procurations de Sabine CROS à M-J COURET et de Sandrine HEREDIA à C. QUEINNEC

Convention avec le SIEG pour l'éclairage du Mas du Bost suite enfouissement basse tension :

Mme le Maire explique que suite au projet d'enfouissement basse tension sur le village du Mas du Bost, approuvé par délibération du 6 novembre 2009, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux mobiliers d'éclairage public. Considérant par ailleurs que l'actuel mobilier relatif à la partie aérienne du réseau est vétuste et qu'une harmonisation sur l'ensemble du réseau serait souhaitable, Mme le Maire propose de remplacer également le mobilier de la partie aérienne.

Mme le Maire fait lecture du projet d'éclairage public dont le montant s'élève à 17 000 e HT, financé à 55 % par le SIEG et 45 % par la Commune, soit 7 650 € à la charge de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'éclairage public au Mas du Bost suite à l'enfouissement basse tension et prévoyant une mise en conformité de l'éclairage public pour la partie aérienne,
- Approuve le devis estimatif des travaux,
- Approuve la convention de financement Commune/SIEG,
- Autorise le Maire à signer cette convention,
- Prévoit les crédits correspondants au Budget Primitif 2012.

Tarif du branchement des particuliers au réseau collectif du Mas du Bost :

Mme le Maire expose que, pour financer le service d'assainissement collectif, la Commune peut instituer par délibération deux participations des riverains prévues par le Code la Santé publique :

- La participation aux frais de branchement, instituée par l'article L 1331-2 du Code la Santé publique, est perçue auprès des propriétaires d'habitations :
 - Existantes lors de la mise en place des collecteurs,

- Ou édifiées postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, pour lesquelles la collectivité réalise le branchement.

Cela représente la participation de ceux-ci aux dépenses de branchement sous la voie publique, y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

- La participation pour raccordement à l'égout (PRE) instituée par l'article L 1331-7 du Code de la Santé publique et visée à l'article L 332-6-12ème a du Code de l'urbanisme, est perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise ne service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, pour tenir compte de l'économie réalisée par ceux-ci en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire.

Mme le Maire rappelle les dispositions du Code général des Collectivités territoriales, du Code de la santé publique et du Code de l'urbanisme et propose, au vu de ceux-ci :

1) L'institution de la participation aux frais de branchement. Lorsque, conformément à l'article L 1331-2 du Code la Santé publique, la Commune exécutera ou fera exécuter les parties de branchement sous la voie publique, la Commune se fera rembourser de la valeur réelle des travaux exécutés, majorée de 10 % pour frais généraux, soit : 400 € pour le village du mas du Bost.

2) L'institution de la participation pour raccordement à l'égout (PRE) à l'ensemble de la Commune pour

- Toutes les nouvelles constructions édifiées sur des terrains raccordables à l'égout public,

- Les extensions de constructions dans la mesure où elles rendraient nécessaires la réalisation d'un dispositif individuel d'assainissement plus important que celui strictement utile à la partie des bâtiments déjà réalisés.

Le montant de la PRE est fixé à 4 000 € TTC.

En application de l'article L 332-28 du Code de l'urbanisme, le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du bénéficiaire dès la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

3) Décide, en application de l'article L 1331-1 du Code de la Santé publique de percevoir une somme équivalente à la redevance assainissement auprès des propriétaires raccordables mais non raccordés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'instituer la participation aux frais de raccordement d'un montant de 400 €,

- Accepte à 6 voix pour et 2 abstentions (M-J COURET/S. CROS) d'instituer la participation pour raccordement à l'égout d'un montant de 4 000 €,

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- SOL SOLUTION pour 4 642,21 € TTC,
- SEMERAP pour 4 108,26 € TTC,
- SAVAC pour 4 627,32 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de la SEMERAP, pour un montant de 4 108,26 € TTC.

Demandes d'adhésion à l'EPF-SMAF :

Mme le Maire expose que la Commune d'ARFEUILLES et la Communauté de Communes du HAUT LIVRADOIS ont demandé leur adhésion à l'Établissement Public Foncier.

Le Conseil d'Administration dans ses délibérations des 22 février et 28 avril 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF-SMAF en date du 16 juin 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts de l'établissement, les membres de l'EPF-SMAF doivent ratifier ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord aux deux adhésions précitées.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bas Livradois :

Mme le Maire expose que le Comité Syndical du SIAEP du Bas Livradois a délibéré le 4 juillet 2011 pour adopter la modification de ses statuts, expliquant qu'il s'avère nécessaire de refaire ceux-ci afin de les rendre conformes aux dispositions en vigueur. Ceux-ci comportent désormais la compétence pour l'entretien et le contrôle du service incendie des communes adhérentes qui le souhaitent.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications des statuts du SIAEP du Bas Livradois.

Conseil municipal du 1er octobre 2011

Membres présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHARFOULET Nicole, HEREDIA Sandrine, CHALEIL Serge

Membres absents : GARDARIN Nicole, TOUCHE Didier, CROS Sabine, COURET Marie-Jeanne, JANY Bruno

Règlement de service de l'assainissement collectif :

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter un règlement de service de l'assainissement collectif. Ce document définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement et les relations entre l'exploitant et l'abonné au service. Il concerne toute personne raccordée au réseau collectif mis en place dans le bourg et au Mas du Bost. Après lecture du règlement, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement du service de l'assainissement collectif.

Réhabilitation d'un ensemble bâti (salle des fêtes/ classe/cantine/logement)-Validation du diagnostic et de l'étude de faisabilité

Mme le Maire expose que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble bâti au cœur du bourg comprenant une salle des fêtes, une classe, une cantine, un logement et des locaux annexes, il appartient au Conseil municipal de valider le diagnostic et l'étude de faisabilité, condition nécessaire pour initier la phase 2 (réalisation des travaux).

Le budget prévisionnel des travaux est estimé à 353 100 € HT à répartir en deux phases :



le journal des piqueurs

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Tranche 1 (2012) : salle des fêtes, chaudière et parvis pour la somme de 227 541 € HT,

- Tranche 2 (2013) : classe, sanitaires et cantine pour 159 103,50 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le diagnostic, l'étude de faisabilité et le plan de financement prévisionnel,

- Sollicite des subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux), du Conseil Général (Fonds d'Intervention Communal) et du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez (programme Leader),

- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

F.I.C. 2012-priorité 1 : réhabilitation d'un ensemble bâti (salle des fêtes/classe/cantine/logement) :

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de déposer au Conseil général un dossier complet des projets à inscrire dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) au titre de 2012.

Elle propose au Conseil municipal de programmer en priorité 1 des travaux de réhabilitation d'un ensemble bâti au cœur du bourg pour la première tranche de travaux (salle des fêtes) pour la somme de 227 541 € HT, suivant l'estimatif fourni par le Cabinet d'architectes VERT TIGES.

Le plan de financement est le suivant :

- subvention du Conseil général (35 %) : 79 639,35 €

- subvention de l'Etat (30 %) : 68 262,30 €

- financement Leader (55 % du montant des honoraires) : 10 857,55 €

- TVA : 44 598,04 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter d'inscrire de projet et son plan de financement,

- de placer en priorité ce projet au programme FIC 2012,

- de solliciter le Conseil général pour une subvention à hauteur de 35 %.

Frais d'arpentage pour un communal au Mas du Bost :

Mme le Maire expose la demande de Mme et M. SQUARISE sollicitant la mise à jour du relevé cadastral de leur propriété (parcelle F546). Par délibération du 3 novembre 1973, le Conseil municipal avait accepté un échange entre Mme et M. SQUARISE, sa famille et la Commune.

Cet échange avait été confirmé par courrier du Maire le 21 juin 1975. Pensant alors être propriétaires de la bande de terrain devant leur maison, Mme et M. SQUARISE se sont clos il y a une quinzaine d'années par deux piliers cimentés en s'alignant sur le muret existant bordant la parcelle 546.

Or, aucun document d'arpentage n'avait été réalisé à l'époque. Afin de régulariser cette situation, Mme le Maire propose de faire réaliser ce document, et à cette fin, donne lecture de deux devis :

- FIT Conseil : 657,80 € TTC,

- NAUDIN Alain, géomètre : 411,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le devis du Cabinet de géomètre-expert Alain NAUDIN, et conformément à l'article 646 du Code civil de partager les frais et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au bornage.

Approbation du rapport 2010 sur le prix et la qualité de l'eau :

Mme le Maire expose que conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport 2010 sur le prix et la qualité des services d'eau potable doit faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé du représentant de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bas Livradois et en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité le rapport précité.

Propriété MARRUT-Démolition ruines :

Mme le Maire expose à l'assemblée que suite à la procédure de péril imminent engagée auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, M. GANDRILLE a rendu un rapport d'expertise le 15 juin 2011 constatant l'existence d'un péril grave et imminent et prescrivant la démolition de l'immeuble cadastré AE 91, situé au village du Theil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à faire procéder à la démolition de ce bâtiment par voie d'arrêté et de retenir le devis de l'entreprise PIC pour la somme de 2 218 ,88 € TTC.

Remboursement sinistre :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement par l'assurance de la Commune « GROUPAMA » d'un sinistre bris de glace survenu sur le tracteur John Deer pour un montant de 370,76 €.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 5 novembre 2011

Présents : C. QUEINNEC, P. ROESCH, L. ARCHER, S. CHALEIL, N. CHARFOULET, S. HEREDIA, M-J COURET, S. CROS, N. GARDARIN, B. JANY, D. TOUCHE

Emprunt de 65 000 € pour assainissement du Mas du Bost

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'un emprunt de 65 000 € est nécessaire pour l'assainissement du Mas du Bost prévu au budget primitif 2011 et, après diverses consultations, la seule banque qui a répondu est le Crédit Agricole.

Après délibération et après avoir entendu la proposition, le Conseil municipal (10 voix pour, 1 abstention D. TOUCHE) décide de contracter un emprunt de 65 000 € auprès du Crédit Agricole à un taux de 5 % pour une durée de 20 ans à échéance constante et autorise le Maire à signer le contrat avec cette banque.

Réhabilitation d'un ensemble bâti au cœur du bourg (salle des fêtes, classe, cantine, logement)/validation du diagnostic et de l'étude de faisabilité

Délibération qui annule et remplace la délibération n°59 du 1er octobre 2011.

Mme le Maire expose que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble bâti au cœur du bourg comprenant une salle des fêtes, une classe, une cantine, un logement et des locaux annexes, il appartient au Conseil municipal de valider le diagnostic et l'étude de faisabilité, condition nécessaire pour initier la phase 2 (réalisation des travaux).

Le budget prévisionnel est estimé à 386 644,50 € HT (353 100 € pour les travaux et 33 544,50 € pour les honoraires) :

- Tranche 1 (2012) : salle des fêtes, chaudière et parvis pour la somme de 227 541 € HT
- Tranche 2 (2013) : classe, sanitaires et cantine pour 159 103,50 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal (2 voix contre B. JANY et D. TOUCHE, 2 abstentions N. GARDARIN et S. CROS, 7 voix pour) :

- Valide le diagnostic, l'étude de faisabilité et le plan de financement prévisionnel,

- Sollicite des subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), du Conseil général (Fonds d'Intervention Communale) et du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez (Programme Leader),
- Autorise le maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Institution de la taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, le Conseil municipal décide :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement (10 voix pour, 1 abstention D. TOUCHE) en remplacement de la TLE
- De fixer le taux à 3 % (8 voix pour, 2 voix contre B. JANY et M-J COURET, 1 abstention D. TOUCHE)
- D'exonérer à 50 % (10 voix pour, 1 abstention D. TOUCHE)
- Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI –prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit- ou du PTZ+),
- Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331.12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+),
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés,
- D'exonérer en totalité :
- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Concours du receveur municipal/Attribution d'indemnité

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Marie-Hélène MUNOZ.

le journal des piqueurs

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Remise gracieuse GILLET

Le Conseil municipal accorde la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participation d'urbanisme à M. GILLET pour la somme de 15 € au vu de sa bonne foi.

Subvention exceptionnelle au Club BILLOM-TRIATHLON pour le Trail des Piqueurs

Mme le Maire donne lecture du courrier du Club BILLOM TRIATHLON qui sollicite la Commune pour une aide financière, afin d'organiser l'édition 2012 du Trail des Piqueurs, manifestation se déroulant sur le territoire de SAINT JEAN DES OLLIERES.

Après délibération considérant l'intérêt social et économique de cette manifestation d'envergure, l'assemblée, à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 850 €, ainsi que la location gratuite de la salle des fêtes, l'utilisation des toilettes de l'école, de l'électricité et de l'eau ;
- d'inscrire cette somme au budget primitif 2012.

Frais acte notarié pour communal au Mas du Bost

Mme le Maire expose la demande de M. et Mme SQUARISE, sollicitant la mise à jour du relevé cadastral de leur propriété, parcelle F546. Par délibération du 3 novembre 1973, le conseil municipal avait accepté un échange entre M. et Mme SQUARISE, sa famille et la Commune.

Cet échange avait été confirmé par courrier du Maire le 21 juin 1975. Pensant alors être propriétaires de la bande de terrain devant leur maison, M. et Mme SQUARISE se sont clos il y a une quinzaine d'années par deux piliers cimentés en s'alignant sur le muret existant bordant la parcelle 546.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil municipal par délibération du 1er octobre 2011 a pris la décision de faire réaliser un document d'arpentage, créant ainsi une nouvelle parcelle portant le n° F 801. Ce document étant maintenant établi, il convient de procéder à la vente de la dite parcelle issue du domaine public d'une superficie d'un are soixante au prix d'un euro, compte tenu de l'échange réalisé antérieurement.

Mme le Maire propose également que les frais d'acte notarié soient, à titre exceptionnel, partagés par moitié. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la vente de la parcelle F801 au bénéfice de M et Mme SQUARISE au prix de 1 €,
- Décide de prendre en charge pour moitié les frais d'acte notarié,
- Autorise le maire à signer l'acte.

Voirie/validation devis

Mme le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réaliser différents petits travaux de voirie sur le territoire de la Commune, destinés à canaliser les eaux pluviales et/ou réparer le revêtement de surface.

- Dans le bourg, pour la placette devant la boulangerie, trois devis ont été demandés :

- Entreprise BILLET : 1 914 € HT
- Entreprise RENON : 4 624 € HT

- Entreprise CCTP : 3 760 € HT

- Au village d'Ischamps, deux devis ont été demandés :

- Entreprise RENON : 3 530 € HT
- Entreprise CCTP : 4 692 € HT

Par ailleurs, concernant des devis déjà validés en Conseil municipal, Mme le Maire explique la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires :

- A la Broussas : un surcoût de 1 620 € HT
- A Artheyre : un surcoût de 2 985 € HT

Enfin, à La Plagne, suite à la dégradation de la voie lors de travaux d'abattage et de débardage réalisés par l'entreprise SOFOA, un devis a été demandé à l'entreprise BILLET. L'assureur de SOFOA a accepté la prise en charge de cette réparation pour la somme de 6 074,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- de retenir le devis BILLET pour la somme de 1 914 € pour la placette de la boulangerie, et d'agrandir la surface à enrober initialement prévue pour la somme de 2 840 € HT à 1 voix contre P. ROESCH, 4 abstentions : C. QUEINNEC, S. HEREDIA, N. CHARFOULET, S. CHALEIL, 6 voix pour,
- De choisir le devis RENON de 3 530 € HT pour Ischamps
- D'accepter le surcoût de 1 620 € HT à La Broussas à 10 voix pour, 1 voix contre P. ROESCH,
- D'accepter le surcoût de 2 985 € HT à Artheyre à 10 voix pour, 1 abstention B. JANY
- De retenir le devis BILLET de 6 074,48 € TTC à La Plagne.

Remboursement sinistre sur chemin de La Plagne :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement par l'assurance GROUPAMA du sinistre survenu au chemin de La Plagne par une entreprise forestière, d'un montant de 6 074,48 €.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 3 décembre 2011

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHARFOULET Nicole, HEREDIA Sandrine, CHALEIL Serge, GARDARIN Nicole, CROS Sabine, COURET Marie-Jeanne et JANY Bruno. Absent excusé : TOUCHE Didier

Appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du bâtiment « poste »-validation des offres :

Un premier appel d'offres a été examiné par la commission d'appel d'offres le 19 septembre 2011. Seules sept propositions ont été reçues et concernaient uniquement les lots 1 (maçonnerie), 2 (charpente bois), 3 (zinguerie), 9 (sols collés) et 10 (électricité). La CAO propose de retenir les propositions de l'entreprise RODARY pour les lots 2 (4 853 € HT) et 3 (20 170 € HT), la proposition de l'entreprise CARTECH pour le lot 9 (3 319,60 € HT) et de déclarer les lots 1 et 10 infructueux.

Un deuxième appel d'offres a été analysé le 7 novembre 2011, vingt-deux entreprises ont répondu. La CAO propose de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 (maçonnerie) : PICCAND pour la somme de 19 450,38 € HT,
- Lot 4 (étanchéité) : ETTIC pour 7 294 € HT,
- Lot 6 (menuiseries intérieures) : VIGIER philippe pour 20 111,50 € HT,
- Lot 8 (serrurerie) : Ets BRASSIER pour 1 535,50 € HT,
- Lot 10 (électricité) : SAIE pour 16 518,92 € HT,
- Lot 11 (plomberie/chauffage/ventilation/sanitaires) : SA MATHIEU pour 27 636,23 € HT,

Et de déclarer infructueux les lots 5 (menuiseries extérieures) et 7 (plâtrerie/isolation/peinture) et de relancer l'appel d'offres sur ces deux lots.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal (6 voix pour, 1 abstention B. JANY et 3 voix contre : S. CROS, M-J COURET et N. GARDARIN) décide de valider les propositions de la commission d'appel d'offres.

Autorisation de faire appel aux Services de Contrats Aidés du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du puy de Dôme :

Le Conseil municipal à 7 voix pour, 3 contre (MJ COURET, S. CROS. N. GARDARIN) :

- Autorise le Maire à faire appel aux services des Contrats Aidés du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984

, en vertu de la convention de coopération entre l'Etat, pôle Emploi et le CDG63 pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et satisfaire des besoins collectifs non satisfaits, Autorise le Maire à signer et exécuter les conventions administrative et financière avec le Centre de Gestion, l'autorisation de prélèvement sur le compte au Trésor Public,

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget,
- D'assurer et de garantir aux agents recrutés sous contrat aidé les stages et périodes de formation nécessaires à leur insertion professionnelle ultérieure à la charge intégrale de la Commune.

Facture d'eau/prise en charge d'une surconsommation :

Mme le Maire donne lecture du courrier de M et Mme DESOEUVRES, locataires d'un bâtiment communal, sollicitant la prise en charge par la Commune des coûts liés à la surconsommation d'eau résultant d'une panne de réducteur de pression ayant engendré une fuite importante.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à 9 voix pour, 1 contre (L. ARCHER) décide :

De prendre en charge 65 m3 d'eau, le SIAEP du Bas Livradois accordant à titre exceptionnel une remise gracieuse de 85 m3 d'eau,

- De ne pas appliquer les redevances « assainissement » et « modernisation des réseaux » sur la surconsommation équivalente à 150 m3 d'eau.

Hôtel-restaurant L'ARCHOU- validation devis :

Mme le Maire expose à l'assemblée que, lors du renouvellement du contrat avec le gérant de l'hôtel-restaurant L'ARCHOU, la municipalité s'est engagée par délibération du 6 novembre 2010 à prendre à sa charge à titre exceptionnel les travaux de mise aux normes résultant du rapport de la commission de sécurité du 3 août 2006. A cette fin, il convient de valider les devis des artisans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité valide les devis suivants :

- Entreprise SAIE Cubizolles pour la somme de 9 433,07 € TTC,
- Entreprise J-L DUCHER pour la somme de 1 209,16 € TTC

et précise que, conformément au nouveau bail commercial, les travaux nécessaires à l'activité et notamment ceux imposés par les autorités administratives sont désormais à la charge du gérant.

le journal des piqueurs

17 et 18 Septembre 2011 : JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

« Les marchands ambulants et les piqueurs, de sacrés voyageurs »

C'est sous ce titre que, les 17 et 18 septembre 2011, quatre-vingt cinq personnes se sont rassemblées pour suivre l'exposé d' Anne COGNY, animatrice de l'architecture et du patrimoine du pays de Billom-St Dier.



Le nombreux public captivé par l'exposé d'Anne COGNY



L'abside du 12ème siècle bâtie en arkose rose du pays. Détails du cordon de billettes et des modillons à copeaux



Une "maison de maître" du 19ème siècle voisinant une ancienne chaumière aujourd'hui disparue.

Les deux visites débutèrent d'abord par une découverte de l'église avec son abside du 12ème siècle classée monument historique, ses chapiteaux et sa mystérieuse salle souterraine
Ensuite ce fut une déambulation dans le bourg qui permit à Anne, à travers l'observation du bâti et en particulier des « maisons de maître », d'offrir à son public une explication détaillée sur ce que fut la vie des Olliérois dans les siècles passés. Ces paysans pauvres, que la terre ne nourrissait plus et qui, s'ils se firent parfois « piqueurs »*, devinrent surtout colporteurs, puis marchands ambulants parcourant la France avec leur « maringotte », avant de s'établir commerçants sédentaires dans des régions plus proches de leur clientèle.



La « maringotte.

La visite fut illustrée par des photographies et cartes postales anciennes ainsi que par le témoignage d'une habitante descendante de trois générations de marchands.



Etalage d'un marchand de textile

Le passage vers plusieurs points de vue permit aussi à la guide de présenter une intéressante lecture de paysage

De la place de la Liberté on peut découvrir, au dessus d'un bassin d'effondrement, les pics volcaniques de Cordeloup et de La Garde, l'emplacement du pic de Busséol (actuelle carrière), la forêt de la Comté, le massif du Sancy, une partie de la chaîne des Monts Dore et le plateau du Céza-lier.



Anne COGNY lisant le paysage Place de la Liberté

Une visite vivante et enrichissante que l'on espère voir se renouveler.

*Piqueur: Mendiant annonçant, faussement il est vrai, avoir été victime de sinistres mais non voleur comme certains le prétendent.

UNE PROCHAINE VISITE EST PROGRAMMEE LE MARDI 10 AVRIL 2012 A 15 HEURES

2011 avec ANIMA'PIQUE

25 Juin :

LA NUIT DES PIQUEURS

Avec une météo très favorable le samedi 25 juin ANIMA'PIQUE a réussi à réunir plus de 130 randonneurs à l'occasion de la "Nuit des Piqueurs" pour une rando culturelle, festive et gourmande d'environ 8 km.

C'est la **chorale Madrigal** de Thiers qui ouvrit les festivités dans l'église et enchantait les participants. S'ensuivit l'apéritif en musique, la fameuse «Tisane des Piqueurs», puis vint le départ vers le Centre d'Ailleurs où l'entrée fut consommée à l'ombre des tilleuls et où l'artiste **Chraz** amusa le groupe avec son habituel humour caustique.



A la suite de nos deux accordéonistes **Pierre Héricourt et Régis Lastiolas** les randonneurs rejoignirent Sarclade et son vieux lavoir où ils furent quelque peu surpris par les '**Frères du Mystère**' accompagnés des percussions de Soizic et Jean-Luc (les enfants étaient impressionnés mais ravis) Après quelques enjambées c'est au Mas du Bost que le plat principal, cuisiné au feu de bois, fut dégusté sous les notes de notre chanteur '**Taboo**'.



La nuit est tombée à présent et le Vacher accueille le groupe où les Frères du Mystère allument le feu sous les regards ébahis de tous.

Puis c'est la montée vers le bourg pour y prendre le dessert et écouter le concert Pop - Rock donné par **«Les Maux Portés»**



L'association Anima'pique remercie la **Commune de St Jean des Ollières et le Conseil général**, qui, par leur aide financière ont permis la réussite de cette manifestation. Elle remercie aussi les communes de St DIER et de BROUSSE pour le prêt de matériel, tous ceux qui ont "prêté main forte" et particulièrement CHRAZ et le Centre d'Ailleurs pour leur participation bénévole ainsi que Jean-Claude CHAPUT et Didier TOUCHE pour la préparation des repas au four à bois.



26 Juin : FÊTE DE LA SAINT-JEAN

Toute la journée nous avons assisté sur la Place de l'Église aux démonstrations de la '**Confrérie du Couté de Thié**' avec sa forge et ses affuteuses ainsi qu'au montage de couteaux avec les **« Vieilles Lames en Montagne Thiernoise »**.

Auvergne Collections



le journal des piqueurs

Dans le même temps se déroulait un marché de pays avec producteurs locaux, artisans et artistes, tandis qu'une exposition du club "**Auvergne collections**" se tenait à la salle des fêtes. Un public nombreux a participé à cette journée ensoleillée. L'animation musicale et l'ambiance festive étaient assurées par la **Band' Ana de Pérignat es Allier**.

31 Juillet :

LES ARTS EN LIBERTE



La cuisson du raku

Avec le soleil pour complice c'est dans le cadre magnifique de la Place de la Liberté que s'est déroulée la "Fête des Arts". Anima'pique avait organisé cette manifestation pour fêter le 30^{ème} anniversaire de son exposition : "**Art, Artisanat, Poésie, Littérature.**"



L'émaillage

Tout au long de la journée un public nombreux et intéressé a pu tour à tour admirer le savoir-faire de l'enlumineur, de la potière, façonnant, cuisant et émaillant le Raku, des dentellières ayant installé leur "couvige" à l'ombre des tilleuls et des peintres qui, inspirés par le superbe paysage alentour, donnaient à notre modeste place des allures de place du Tertre.

Chacun a pu aussi converser avec les écrivains ou écouter les lecteurs de poèmes (notamment le poème de **Patrice PIALAT** écrit spécialement pour célébrer 30 ans d'expositions) avant de se rendre à l'atelier de **Michel ARNAUD** relieur au THEIL. Pour tous, bien sur, la soirée se termina par l' incontournable visite de l'Exposition riche des oeuvres éclectiques de 44 artistes. Cette 30^{ème} exposition qui dura jusqu'au 15 Août fut visitée par plus de 700 personnes.



Le public écoutant les poètes



Les dentellières



Une salle de l'exposition

07Août :

UN BEAU DIMANCHE DE RANDONNEES



12, 18, 28 km : 150 participants pour ces trois randonnées concoctées par Anima'Pique. La pluie du départ n'a pas empêché les nombreux randonneurs de s'élancer sur les chemins de notre commune. Toujours la bonne humeur présente tout au long du parcours ainsi qu' autour du repas.



11 Septembre :

VIDE-GRENIERS



Si les prévisions météo (alerte orange) découragèrent quelques exposants ils furent quand même plus de 35 pour accueillir un nombreux public.

08 octobre :

REPRESENTATION THEÂTRALE



Encore une fois la salle des fêtes résonna d'éclats de rire avec « Vacances chez Chouquette », un vaudeville d'Andrée Guittard, interprété avec brio par la troupe **du Petit Théâtre de l'Artière.**

25 Novembre :

CONCERT - BAL TRAD'.



“ Faire de l'original avec du traditionnel ”

C'est ce qu'ont réussi les deux groupes qui animaient la soirée. Avec **“ La Fringale de Trad.”** (Cornemuse, flûte, accordéon, violons, percussions et guitare) et **“ Tribal Jâze”** (accordéon, saxo baryton et tambourjâze.) un nombreux public s'en est donné à coeur joie. Jouant tour à tour le rôle de

musiciens ou de maîtres à danser nos artistes surent entraîner les danseurs dans des figures collectives redonnant au bal son sens originel d'une assemblée où tout le monde se croise et se donne la main. Peu de gens restèrent assis tous osèrent se lancer dans les rythmes de valse, branles, rondos, scottish, mazurkas, polkas.....faisant de cette soirée un grand moment de convivialité et de chaleur humaine.

Cette soirée était organisée par **la Communauté de Communes en partenariat avec Anima'Pique dans le cadre de la saison culturelle Itinérances.**

Anima'Pique

Calendrier Saison 2011 /2012

ACTIVITÉS SAISONNIÈRES :

En projet : (La date sera précisée ultérieurement) **CONCERT** par la **CHORALE MADRIGAL** Samedi 23

Juin à partir de 17 h30 : NUIT DES PIQUEURS

Rando-promenade à étapes festives avec repas éclaté. **Dimanche 24 Juin : FÊTE DE LA SAINT-JEAN**
(Le programme sera précisé ultérieurement)

Du Dimanche 29 Juillet au Dimanche 12 Août : 31^{ème} EXPOSITION ART, ARTISANAT, POESIE, LITTÉRATURE. Dimanche 5 Août : RANDONNEES PEDESTRES : 12 km, 18 km, 28 km.

Samedi 08 Septembre : VIDE-GRENIERS à partir de 8 h.

Dimanche 09 Septembre : de 9 h à 17 h MARCHÉ ARTISANAL et VIDE-GRENIERS

ACTIVITÉS PERMANENTES

Le Lundi de 19h 30 à 20 h 30 : GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN (Salle des fêtes) Animation Sylviane CAILLET

Le Jeudi de 9 h à 12 h (environ) : RANDONNÉE (R.V vers la cabine téléphonique)

Contacts : Tel 04 73 73 40 68 ou 04 73 70 91 73 mail : animapique@free.fr

Site : www.animapique.fr

le journal des piqueurs

LE CENTRE D'AILLEURS

Comme disent tous les visiteurs qui débarquent à Chavarot, le Centre d'Ailleurs « a du potentiel » !

Après bien des difficultés à obtenir les permis de construire indispensables aux ERP (Etablissements Recevant du Public), on voit le bout du tunnel, et finalement on remercie les administrations de leur inertie, car cette première année un peu freinée nous a permis de nous rôder. Nous avons embauché une administratrice à plein temps, qui est là pour trois ans, ainsi qu'une femme de ménage à mi temps, et on a aussi résolu le problème de la cuisine.

Le lieu se remplit de projets culturels et de surprises, et s'il nous reste encore à convaincre un public plus nombreux qu'on est aussi **un lieu de spectacles**, les organisateurs de stages et de manifestations qui sont venus au Centre d'Ailleurs s'y plaisent et décident de revenir (c'est le cas des Nuits Etoilées, du yoga et de plusieurs artistes).

D'autres belles choses se mettent aussi en place, qui nous laissent espérer une année 2012 bien plus riche, et on va essayer de s'améliorer, enrichis par nos erreurs.

Merci à tous ceux qui nous ont soutenus -notamment la mairie de St Jean pour ses autorisations provisoires sans lesquelles on n'aurait rien pu faire- et plus largement aux gens de la commune qui nous envoient des messages d'encouragement.

La plupart ont déjà compris que notre démarche était positive, et on espère que d'ici quelques années, ceux qui sont encore sceptiques iront eux aussi dans ce sens. Un peu de patience, car, comme on dit à Paris : « Chavarot ne s'est pas tout fait le même jour ! ».

Pour info, le 3 mars, on accueillera Vincent Roca (ex de la bande à Stéphane Bern sur France Inter), le 16 : « Du vent dans les bronches »

(chanson française), le 30 : « Josette », spectacle théâtral apicolo-agri-culturel tout public à partir de 6 ans,

le 31 : « Ailleurs en Utopie », journée de conférences et de débats, et la suite sera sur:

lecentredailleurs.com

Possibilité de manger et dormir sur place

Réservation vivement conseillée pour spectacles et/ou repas :

04 73 31 08 62 ou 09 71 21 72 40 ou

lecentre-dailleurs@orange.fr

Tous les détails sont sur:

<http://lecentredailleurs.com>

Soutien aux petites structures culturelles

Location de Bureau à petit prix, mutualisation (photocopieur, téléphone, connexion internet...), mise à disposition d'espaces de travail, conseil technique...

Accueil d'artiste en résidence

Différents espaces de travail (salle de répétition, salle de spectacle, chapiteau), résidence de création (travail à la table, travail au plateau, création lumière...), résidence de diffusion...

Programmation culturelle

Théâtre, humour, cirque, musique, danse, bal musette, trad, animations scientifiques, conférences...

Pôle arts plastiques

Commission arts plastiques composée de plusieurs artistes locaux, expo, ateliers, mise à disposition d'un espace collectif de création

Studio d'enregistrement

A moyen terme, volonté de transformer le bâtiment 1 en studio d'enregistrement, local de répétition et espace ressource musique actuelle.

Location du lieu

Association locale pour organisation de festival, rencontres, week-ends à thème...
Syndicats, partis politiques, CE, associations...
Particulier (anniversaire, fête de famille...)

Stages-Formation

Salle de 100m2 nu ou équipée (tapis, tables, wifi...) en fonction des besoins (stage artistique, développement personnel, informatique...)
Mise à disposition du lieu à des structures ou des formateurs extérieurs
Organisation de stage et/ou de formation par le centre

LE CENTRE D'AILLEURS

SPECTACLES-STAGES-BAR-RESTO-HEBERGEMENTS

Bar - Restaurant

Boissons bio et/ou locales- Repas à base de produits de saison, locaux voir bio - Cuisine simple et familiale (repas de groupe, repas à thème, buffet)
Espace pour stage et cours de cuisine, éducation au goût...

Chambres et dortoir

7 chambres de 2 à 4 places, 1 chambre accès handicapés, 2 dortoir soit 32 couchages.
Accueil de groupe, séjour à thème, possibilité autogestion (salle 100m2 et petite cuisine)

Camping

6 emplacements nus (avec borne électrique), chalets, yourtes (18 places)

Alternative

Organisation de débats, de rencontres...
Accueil de manifestations, d'organismes, d'associations
Mise en place de transports doux et/ou de covoiturage pour venir au Centre
Création d'un fond documentaire

Ecologie

Diminution des dépenses énergétiques, réduction des gaz à effet de serre (rénovation des bâtiments, isolation, remplacement des menuiseries...)
Installation de chauffe-eau solaire pour sanitaires camping et hébergements
Installation d'une éolienne, de panneaux photovoltaïques

Nature

Espace vert et jardin potager bio, compostage des déchets verts et de cuisine
Refuges LPO, insectes, chauve-souris...
Création d'un parcours nature entre le village de St Jean-des-Ollières et le Centre

TRAIL DES PIQUEURS 2012 : les inscriptions sont ouvertes !!!

La quatrième édition du trail des Piqueurs se déroulera le 18 mars prochain à Saint Jean des Ollières. D'ores et déjà, les inscriptions sont ouvertes. Chacun peut donc choisir sa distance de prédilection parmi les cinq possibilités offertes : un 7 km pour découvrir le monde du trail, c'est à dire courir ou plutôt évoluer sur un terrain qui sort de l'ordinaire ; ce peut être jouer à l'équilibriste sur le désormais célèbre « chaos basaltique du Pic de la Garde » ou bien zigzaguer dans un sous bois...

Pour les « déjà initiés », le 13km propose un terrain encore plus varié avec notamment la remontée de la cascade de la Cruche qui s'apparente à du canyoning... à l'envers et où les cordes sont une aide précieuse. Ensuite arrive le 20 km, l'anti-chambre de la boucle de 33km que certains n'hésitent plus à comparer à une mini Barkley, un trail américain renommé, où les meilleurs coureurs internationaux se déplacent péniblement à une moyenne de 3km/h... Bref, cette boucle de 33km est un morceau d'anthologie dont on ressort... différent paraît-il...

Enfin, ceux qui aiment se lancer des défis pourront s'attaquer aux 71km et 2900mD+ , remporté en 2011 par le jurassien Patrick BOHARD, qui a terminé, par ailleurs, 6ème en Août dernier sur l'UTMB. L'UTMB est un ultra trail qui consiste à faire le tour du Mont Blanc en passant par l'Italie et la Suisse : 170km et 9700mD+...



Pour cette 4ème édition des Piqueurs, les parcours, qui ont emballé plus de 700 trailers cette année, évolueront peu. Simplement, chaque course aura désormais son propre départ. Cette nouveauté donnera plus de fluidité aux pelotons, notamment dans les nombreux passages techniques ou sentiers. De plus, la course sera plus limpide pour ceux qui jouent les premières places.

L'équipe du Billom Triathlon s'active déjà pour préparer au mieux cette nouvelle édition. Les 180 bénévoles, qui seront présents le 18 mars prochain, donnent rendez-vous à tous les inconditionnels de la course à pied et de la nature pour venir découvrir les environs de Saint Jean des Ollières, niché au cœur du Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

Renseignements : <http://traildespiqueurs.pages-perso-orange.fr/>



le journal des piqueurs

LA VILLA SAINT JEAN

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) située sur la Commune de Saint Jean-des-Ollières, gérée par une association loi 1901, c'est-à-dire à but non lucratif, dénommée « Santé et Bien Etre ».

Nous avons la chance d'avoir sur le territoire de la Commune une « maison de retraite ». Elle permet notamment aux Aînés de la Commune de pouvoir être accueillis de manière privilégiée et ainsi de demeurer dans un cadre connu et à proximité de leurs familles et proches, éléments fondamentaux pour leur bien-être. Elle génère également une activité économique en créant de l'emploi, en achetant son pain à la boulangerie ou encore en préparant les repas destinés aux élèves de l'école.

Dans ce numéro, la municipalité a demandé à sa directrice, Mme GRANDSEIGNE, de retracer l'histoire de la création de cet établissement.

SAINT JEAN-des-OLLIERES, « une commune tournée vers l'avenir ». C'est cette ambition qui en 1980 a permis la création d'une maison de retraite sur la Commune. En effet, le Conseil municipal de cette époque, animé par son maire, Louis JANY et le Président de l'Association « Comité Commun Action Sanitaire et Sociale », M. JACQUESON, ont œuvré pour que soient utilisés les bâtiments offerts à l'Association par la Compagnie des Filles de la Charité de SAINT VINCENT de PAUL.

Ce projet, fou pour certains –aujourd'hui, on dirait « délirant »- n'a pu voir le jour que grâce à la ténacité et à la motivation de Louis JANY et M. JACQUESON.

Après une autorisation en 1981 de la Préfecture du PUY-de-DOME, le bâtiment principal a été réhabilité, au prix de très importants travaux, pour permettre le 15 octobre 1983 l'accueil de 20 résidents. En 2002, la maison de retraite a été transformée en E.H.P.A.D., habilité aide sociale, puis en 2006 a connu une extension avec construction neuve et en 2007 une réhabilitation de l'ancien bâtiment pour accueillir aujourd'hui –depuis 2008- 57 résidents dont 1 lit temporaire.

De par l'histoire, l'établissement et la municipalité ont créé des liens basés sur un partenariat solide.

L'actuelle municipalité, bien consciente de l'intérêt d'un tel établissement sur son territoire, tient à maintenir, voire à renforcer ces liens. C'est ainsi notamment que depuis 2009, les repas servis aux élèves de l'école de SAINT JEAN-des-OLLIERES sont préparés par le personnel de la Villa ST JEAN.



ADIL 63



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, techniques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat :

- les financements (prêts et aides, plans de financement),
- le droit des contrats (construction, maîtrise d'œuvre, entreprise, vente ...),
- les assurances et les garanties,
- la fiscalité (crédit d'impôt, ...),
- le droit locatif...

En tant qu' « Espace INFOÉNERGIE grand public » agréé par l'ADEME, des spécialistes du bâtiment répondent gratuitement à vos questions et vous conseillent sur :

- l'isolation et la ventilation,
- le chauffage et l'eau chaude,
- les énergies renouvelables,
- la qualité dans la construction (systèmes constructifs, choix des matériaux, normes minimales d'habitabilité et de décence, normes techniques...),
- les aides financières existantes (subventions ou déductions fiscales).

Renseignements : par courrier, courriel, téléphone ou à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand), ou encore par le Point visio public installé sur votre communauté de communes.

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

• AMBERT : Annexe de la Mairie - Tél. 04 73 82 07 60.

Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.

• COURNON : Mairie décentralisée - 2, avenue Georges-Clémenceau - Tél. 04 73 69 90 70.

Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.

• ISSOIRE : Centre Social de la CAF - 15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24.

Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.

• RIOM : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18.

Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.

• THIERS : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07.

Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

ADIL 63 / Espace INFO ÉNERGIE - 129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78 – contact@adil63.org - Site : www.adil63.org

le journal des piqueurs

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BILLOM/ ST DIER

Les Arts Bricolés à SAINT JEAN-des-OLLIERES en juillet 2012

La Communauté de Communes de BILLOM/ST DIER organise depuis plusieurs années une manifestation originale en juillet : les Arts Bricolés.

Cette année, elle aura lieu principalement sur notre commune et aura pour thème : **la jardinière de bestioles (animal et végétal).**

Elle comprendra **3 journées d'ateliers (mercredi 4, vendredi 6 et samedi 7 juillet)**

- **A Chavarot** : un atelier de création de scènes végétales à partir d'un conte avec Marjolaine Werckmann, plasticienne ;
- **A Mauzun** : un atelier de création de masques animaliers à partir des fables de la Fontaine par la compagnie Carton Louf et un atelier de mise en scène des enfants masqués par le Laskar Théâtre ;
- **A Egliseneuve-près-Billom** : un atelier de création de costumes à bases de végétaux avec Céline Chevy et Véronique Dumergue.

Le dimanche 8 juillet, c'est la fête autour de deux sites : le Centre d'ailleurs à Chavarot et le bourg de St Jean des Ollières. Des animations se dérouleront toute la journée :

- Au Centre d'Ailleurs :

- Représentation d'une troupe musicale venue de Pologne : 25 enfants danseront et chanteront sur des musiques de leur pays ;
- Exposition de photos sur le végétal par Catherine Philippe ;
- Repas convivial à midi pour le public ;
- Présentation du travail réalisé en ateliers par les participants.

- Dans le bourg :

- Parcours sur le végétal et le patrimoine avec l'ethnobotaniste Nathalie Batisse ;
- Le Manège sans fil mettra à disposition des carrioles bricolées.

Une navette animale reliera les 2 sites toute la journée pour permettre aux habitants de ST JEAN de se déplacer autrement et au public de découvrir la Commune.

Une buvette-goûter sera organisée par l'association locale Anima'pique.

Toutes les animations le jour de la fête seront gratuites, seuls les repas seront payants.

En raison de la venue d'une troupe polonaise composée de 24 enfants et 10 adultes et afin de favoriser l'échange entre nos deux cultures, il est demandé aux habitants de la Communauté de Communes et plus particulièrement à ceux de SAINT JEAN-des-OLLIERES -qui seraient tentés par l'expérience- d'héberger des membres de la troupe polonaise composée de 25 enfants et 10 adultes.

Pour tous renseignements, vous pouvez appeler le Service Culture de la Communauté de communes de Billom St Dier : 04 73 79 00 45.